



Fondation Geodis

sous l'égide de la Fondation de France

APPEL A PROJETS
Décembre 2010

L'APPEL A PROJETS JUIN 2010

La **Fondation Geodis** sous l'égide de la **Fondation de France** encourage l'entrepreneuriat et l'initiative des personnes handicapées.

Elle souhaite ainsi contribuer à l'autonomie et à l'ambition des personnes handicapées souvent freinées par leur situation.

La **Fondation Geodis** sous l'égide de la **Fondation de France** accompagne des projets qui développent des valeurs de dépassement de soi et de sens des autres.

OBJECTIF DE L'APPEL A PROJETS

La **Fondation Geodis** soutient des **projets portés par des personnes handicapées**.

Les projets pourront s'inscrire dans des domaines variés mais devront répondre à l'un des deux axes prévus par l'objet de la Fondation Geodis :

- **ENTREPRENEURIAT** : engagement d'une personne handicapée dans un processus de création ou de développement d'une activité professionnelle
- **INITIATIVE** : engagement associatif d'une ou plusieurs personnes handicapées qui sont le / les porteuses du projet de l'association

CRITERES DE PARTICIPATION

Qui peut se présenter ?

Sont habilités à proposer des projets :

- les créateurs ou dirigeants d'entreprise en situation de handicap
- les personnes handicapés porteuses de projets au sein d'associations / d'organismes sans but lucratif

Quels critères ?

Une attention particulière sera portée aux initiatives qui intègrent les priorités suivantes :

- le porteur de projet est une personne handicapée
- l'émergence et/ou le développement d'activités économiques
- la pérennité du projet
- la mixité des populations (valides et handicapées, différents types de handicap)

FINANCEMENT DES PROJETS

La **Fondation Geodis** remet un (ou des) prix de l'ordre de 5 000 € à 30 000 € par appel à projets (2 sessions d'appel à projets par an).

Un ou plusieurs projets pourront être primés à l'occasion de chaque session d'appel à projets.

La fondation ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des associations et organismes,
- les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques,
- les projets qui relèvent des obligations légales

PROCEDURE DE SELECTION

Etape 1 : Constitution du dossier

Le porteur de projet remplit le formulaire disponible en ligne sur le site de la Fondation Geodis. Il le renvoie par mail à : fondation@geodis.com.

Il l'imprime également en double exemplaires et le renvoie à la Fondation, par courrier, accompagnés des pièces jointes.

Etape 2 : Présélection des dossiers

Dès réception, le dossier est instruit et un premier tri est effectué en fonction des critères de sélection de la Fondation Geodis. Si besoin, la fondation demande des informations et des pièces complémentaires pour instruire en détail le dossier.

Si le dossier n'est pas sélectionné pour l'étape 3, le porteur de projet sera informé par courrier dans un délai de 3 semaines.

Etape 3 : Validation par le Comité exécutif

A l'issue de l'appel à projets, le Comité exécutif se réunit pour choisir le ou les dossiers retenus. Il décide de l'engagement financier en soutien du/des projets.

Etape 4 : Mise en œuvre du partenariat

Le porteur de projet est invité à la remise du Prix Guy Crescent de la Fondation Geodis. La Fondation Geodis organise avec le porteur de projet les éventuels besoins en mécénat de compétence et met en œuvre une collaboration pour le suivi des résultats.

CALENDRIER

- 25 août 2010
Lancement de l'appel à projets
- 25 octobre 2010
Clôture de l'appel à projets
- début décembre 2010
Nomination du/des projets retenus
- 1^{er} juin 2011
Remise du Prix Guy Crescent de la Fondation Geodis

Contact et envoi des documents

Fondation Geodis sous l'égide de la Fondation de France
7/9 allées de l'Europe
92615 Clichy Cedex
France

fondation@geodis.com
www.fondationgeodis.org